

**Conseil économique et social**

Distr. générale  
7 janvier 2011  
Français  
Original: anglais

**Commission économique pour l'Europe****Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation et l'agriculture**

Comité du bois

Commission européenne des forêts

**Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie  
forestière et des statistiques des forêts**

**Trente-troisième session**

Genève, 22-24 mars 2011

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour****Ordre du jour provisoire annoté de la trente-troisième  
session<sup>1</sup>**

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 23 mars 2011, à 10 heures.

**I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Examen des résultats de la «réunion zéro» et incidences pour le Groupe de travail.
3. Encadrement des domaines d'activité:
  - a) Marchés et statistiques (domaine d'activité 1);
  - b) Évaluation des ressources forestières (domaine d'activité 2);
  - c) Études sur les perspectives du secteur forestier (domaine d'activité 3);
  - d) Aspects sociaux et culturels (domaine d'activité 4);
  - e) Questions de politique générale et questions intersectorielles (domaine d'activité 5).
4. État d'avancement de l'Enquête commune sur l'énergie provenant du bois de 2009.
5. Table ronde sur les défis à relever en matière d'information forestière.

<sup>1</sup> On trouvera les documents disponibles pour toutes les sessions et de plus amples informations, y compris le formulaire d'inscription, à l'adresse: [www.unece.org/timber](http://www.unece.org/timber).

6. Questions diverses.
7. Élection du bureau.
8. Adoption du rapport.

## II. Informations générales

1. À la session du Comité du bois de 2008, il a été décidé, lors du débat sur le programme de travail intégré de la CEE/FAO dans le domaine du bois et des forêts (voir ECE/TIM/2008/7), que le Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts encadrerait les domaines d'activité 1, 2 et 3 du programme intégré ainsi que des éléments concernant la supervision et l'analyse des politiques et institutions dont il est fait état dans ce programme, et qu'il assurerait la liaison entre les instances techniques et intergouvernementales. Le Groupe de travail devrait continuer à se réunir une fois par an.

2. Les fonctions confiées au Groupe de travail, tel qu'énoncées dans son mandat approuvé dans le Plan stratégique (ECE/TIM/2008/7, annexe III) par le Comité du bois de la CEE et la Commission européenne des forêts de la FAO sont les suivantes:

a) Suivre les besoins au niveau international concernant les statistiques et autres informations relatives au secteur de la foresterie, du traitement du bois, des produits forestiers et de l'énergie tirée du bois, et élaborer des programmes visant à répondre à ces besoins. Une attention particulière est accordée à l'amélioration de la qualité, des concepts, définitions et méthodologies en vue d'accroître la comparabilité des statistiques et d'autres informations au niveau international;

b) Mettre au point, à la demande des organes dont il relève, des méthodes à utiliser pour l'analyse économique du secteur ainsi que des techniques pour la collecte, la validation, l'analyse et la diffusion des informations et des statistiques;

c) Entreprendre, à la demande des organes dont il relève, des projets spéciaux dans le domaine de l'économie et des statistiques des forêts et des produits forestiers, ainsi que des politiques et institutions concernant les forêts;

d) Collaborer avec d'autres organismes internationaux, notamment la Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe, Eurostat et la Conférence des statisticiens européens en vue de coordonner les activités et d'éviter tout double emploi inutile.

3. La trente-troisième session sera précédée par:

a) Un atelier d'une journée sur l'état des forêts dans la région de la CEE (voir le programme qui s'y rapporte);

b) Une «réunion zéro» pour envisager la création d'un groupe de travail afin de faciliter l'échange de conseils d'experts sur la base des travaux des équipes de spécialistes.

4. Le présent ordre du jour provisoire a été établi afin de permettre au Groupe de travail de se concentrer sur la fonction d'encadrement et l'examen de questions importantes. Cette année, à titre expérimental, la réunion du Groupe de travail comportera également l'encadrement et l'examen des domaines d'activité 4 et 5. Cette initiative vise à promouvoir des échanges et une coopération entre les équipes de spécialistes, en particulier celles qui n'ont pas la possibilité de faire rapport au Groupe de travail et de tirer profit des discussions qui ont lieu à cette occasion. Elle est également conforme au débat actuel sur la création d'un groupe de travail afin de faciliter l'échange de conseils d'experts sur la base des travaux des équipes de spécialistes. La participation de toutes les équipes de spécialistes

à la présente session du Groupe de travail de l'économie forestière et des statistiques des forêts permettra aux délégations d'apprécier pleinement le type d'informations et d'échanges qui pourraient être obtenus si toutes les équipes de spécialistes faisaient rapport au même organe.

5. Les documents seront adressés à l'avance aux personnes inscrites sur la liste habituelle de publipostage, et pourront également être téléchargés à partir du site Web du Comité du bois (<http://timber.unece.org/>). Les membres du Groupe de travail seront prévenus lorsque les documents seront disponibles. Ces documents seront publiés en anglais seulement, conformément à une décision prise à la trente-deuxième session du Groupe de travail afin d'éviter les retards liés au traitement de la documentation officielle et de disposer des informations aussi à jour que possible figurant dans ces documents.

6. Les délégations sont priées de se préparer à prendre la parole sur les questions de fond étant donné que le Président invitera chacune d'elle à faire connaître sa position.

### **III. Annotations**

#### **1. Adoption de l'ordre du jour (point 1)**

7. Conformément au Règlement intérieur de la Commission et suivant l'usage, le premier point de l'ordre du jour est l'adoption de l'ordre du jour.

#### **2. Examen des résultats de la «réunion zéro» et incidences pour le Groupe de travail (point 2)**

8. À sa soixante-huitième session, le Comité du bois de la CEE a envisagé la possibilité de créer un groupe de travail mixte CEE/FAO des politiques forestières et de la gestion des forêts en tant qu'organe subsidiaire, en se fondant sur une proposition mise au point par les membres des bureaux du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts et par les chefs des équipes de spécialistes. La proposition visait à établir un lien entre les experts, les organes techniques et les organes directeurs et à offrir un moyen d'ouvrir un débat technique sur les résultats des travaux des équipes de spécialistes, ce qui permettrait de faire remonter les connaissances au niveau des organes directeurs par l'intermédiaire d'un organe technique. Le groupe de travail mixte proposé pourrait identifier les questions émergentes et fournir des conseils techniques au Comité du bois et à la Commission européenne des forêts.

9. Les délégations ont admis le rôle que pourrait jouer le groupe de travail mixte CEE/FAO proposé en suscitant une meilleure compréhension de la gestion durable des forêts au sein du secteur, en coopération avec d'autres secteurs et, dans le même temps, en renforçant d'autres processus politiques. Le Comité est convenu d'examiner plus avant la proposition et de la soumettre pour examen à la prochaine session du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts, qui se tiendra du 10 au 14 octobre 2011. À cette fin, il a décidé de tenir une «réunion zéro» du groupe de travail mixte CEE/FAO proposé juste avant ou après la prochaine session du Groupe de travail de l'économie forestière et des statistiques des forêts, au premier trimestre de 2011. Il a été demandé que les participants à cette réunion:

- a) Se penchent sur la question du nom du groupe de travail proposé;
- b) Établissent son mandat; et

c) Étudient les implications en termes de ressources et les relations hiérarchiques au regard des équipes de spécialistes.

10. La «réunion zéro» doit avoir lieu un jour avant la présente session du Groupe de travail de l'économie forestière et des statistiques des forêts. Étant donné qu'elle portera sur des questions qui pourraient avoir une incidence sur le mandat et le mode de fonctionnement de ce groupe de travail, les résultats et recommandations qui découleront de la «réunion zéro» seront également examinés par le Groupe de travail.

11. Il sera demandé aux délégations qui participeront au Groupe de travail d'examiner ces résultats et recommandations, d'en évaluer les conséquences pour les travaux du Groupe de travail et de décider si elles les reprennent ou non à leur compte.

### **3. Encadrement des domaines d'activité (point 3)**

12. Pour chacun des domaines d'activité, le Groupe de travail sera informé des activités et résultats au cours de l'année écoulée ainsi que des plans pour l'année suivante, et il sera invité à examiner et commenter ces activités et ces plans. Les résultats des réunions des équipes de spécialistes respectives seront également passés en revue. Ainsi qu'il est indiqué plus haut, c'est la première fois que ce point de l'ordre du jour comprendra également l'examen des activités et des résultats dans les domaines d'activité 4 et 5, concernant les aspects sociaux et culturels ainsi que les questions de politique générale et les questions intersectorielles, respectivement.

### **4. État d'avancement de l'Enquête commune sur l'énergie provenant du bois de 2009 (point 4)**

13. En novembre 2010, la Section CEE/FAO de la forêt et du bois a lancé l'Enquête commune sur l'énergie provenant du bois dans la région de la CEE pour l'année de référence 2009. L'Enquête, dont c'est la troisième édition, est devenue une source de référence concernant l'énergie provenant du bois. Le Groupe de travail se verra présenter les résultats préliminaires d'une analyse initiale des réponses apportées au cours de l'Enquête. Les délégations sont invitées à examiner les procédures et les résultats et à fournir des orientations sur les futures activités dans ce domaine.

### **5. Table ronde sur les défis à relever en matière d'information forestière (point 5)**

14. L'établissement de rapports sur l'environnement demeure un défi à relever au regard de nombreux mécanismes et organisations d'envergure internationale, tant aux niveaux mondial que régional et sous-régional, y compris dans la région de la CEE. L'établissement de rapports est progressivement harmonisé et simplifié au niveau mondial (voir le Partenariat sur les forêts) et la démarche régionale devrait en tirer parti et s'y adapter. Il existe plusieurs mécanismes pour l'établissement de rapports internationaux sur les forêts et la gestion forestière, lesquels interviennent en fonction du programme avec lequel ils vont de pair. Ils se différencient par leur statut officiel et les buts poursuivis en matière d'établissement de rapports, la portée des informations recueillies et la périodicité de la collecte et de l'analyse des données. Ils peuvent également faire appel à différents termes, définitions, classifications et formats de données pour rendre compte de variables analogues ou identiques.

15. Il est apparu au fil du temps que l'édification de systèmes d'établissement de rapports bien coordonnés et harmonisés au niveau régional n'est pas une tâche aisée et n'est peut-être pas toujours judicieuse. Toutefois, une meilleure communication entre les principales organisations qui participent à l'établissement de rapports pourrait améliorer l'efficacité des activités de chacune d'elle et, surtout, réduire la charge de travail actuelle que représente l'établissement de rapports nationaux.

16. La Section CEE/FAO de la forêt et du bois à Genève propose d'entamer des échanges de vues pour déterminer des moyens concrets d'y parvenir en organisant une table ronde sur la question lors de la session du Groupe de travail. La table ronde sur les défis à relever en matière d'information forestière pourrait ouvrir le débat sur les modalités actuelles d'établissement des rapports au niveau de la CEE, en commençant par les insuffisances des mesures d'harmonisation prises jusqu'à présent. En outre, elle débattrait de la nécessité de compléter les mesures ou d'en envisager d'autres. Il pourrait s'agir d'établir un réseau régional pour l'établissement de rapports sur les forêts, qui aurait principalement pour vocation de garantir l'échange d'informations sur les activités en cours des organisations qui en font partie ou sur les activités qu'elles comptent entreprendre.

## **6. Questions diverses (point 6)**

17. À la date à laquelle le présent document a été établi, le secrétariat n'avait pas de questions à proposer au titre de ce point. Afin de faciliter les débats, les délégations sont invitées à faire part des questions qui les intéressent avant la réunion.

## **7. Élection du bureau (point 7)**

18. Le Groupe de travail est appelé à élire un président et deux vice-présidents. À sa trente-deuxième session, il a élu M. A. Mariano (Italie) Président ainsi que M<sup>me</sup> E. Maki-Simola (Finlande) et M. M. Valgepea (Estonie) Vice-Présidents jusqu'à la fin de la trente-troisième session.

19. Il est toutefois d'usage que les membres du bureau qui ont été élus exercent leurs fonctions pendant deux mandats consécutifs. Les délégations pourraient souhaiter souscrire à cette pratique et confirmer les membres élus dans leurs fonctions jusqu'à la fin de la trente-quatrième session.

## **8. Adoption du rapport (point 8)**

20. Le Groupe de travail sera invité à adopter le rapport de sa session sur la base d'un projet établi par le secrétariat.

### III. Calendrier provisoire

21. Le secrétariat propose le calendrier provisoire ci-après:

---

*Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts,  
trente-troisième session*

---

#### **Lundi, 21 mars 2011**

10 h 00-18 h 00      Atelier sur l'état des forêts dans la région de la CEE

#### **Mardi, 22 mars 2011**

10 h 00-18 h 00      «Réunion zéro» pour envisager la création d'un groupe de travail  
afin de faciliter l'échange de conseils d'experts

#### **Mercredi, 23 mars 2011**

10 h 00-13 h 00      Points 1-2 et 3a

15 h 00-18 h 00      Points 4 et 3c

#### **Judi, 24 mars 2011**

10 h 00-13 h 00      Points 3b et 5

15 h 00-18 h 00      Points 3d, 3e, 6, 7 et 8

---

---